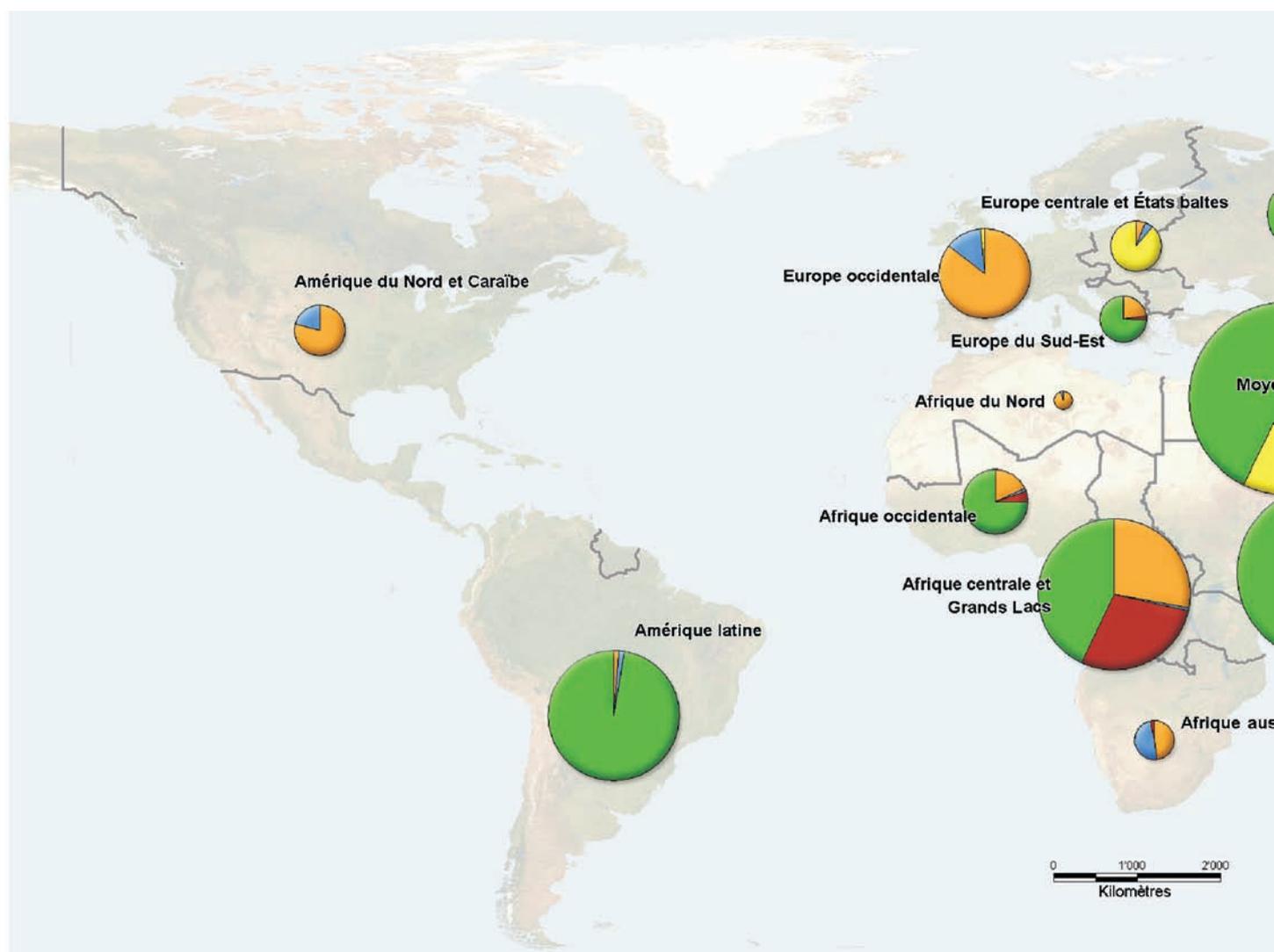


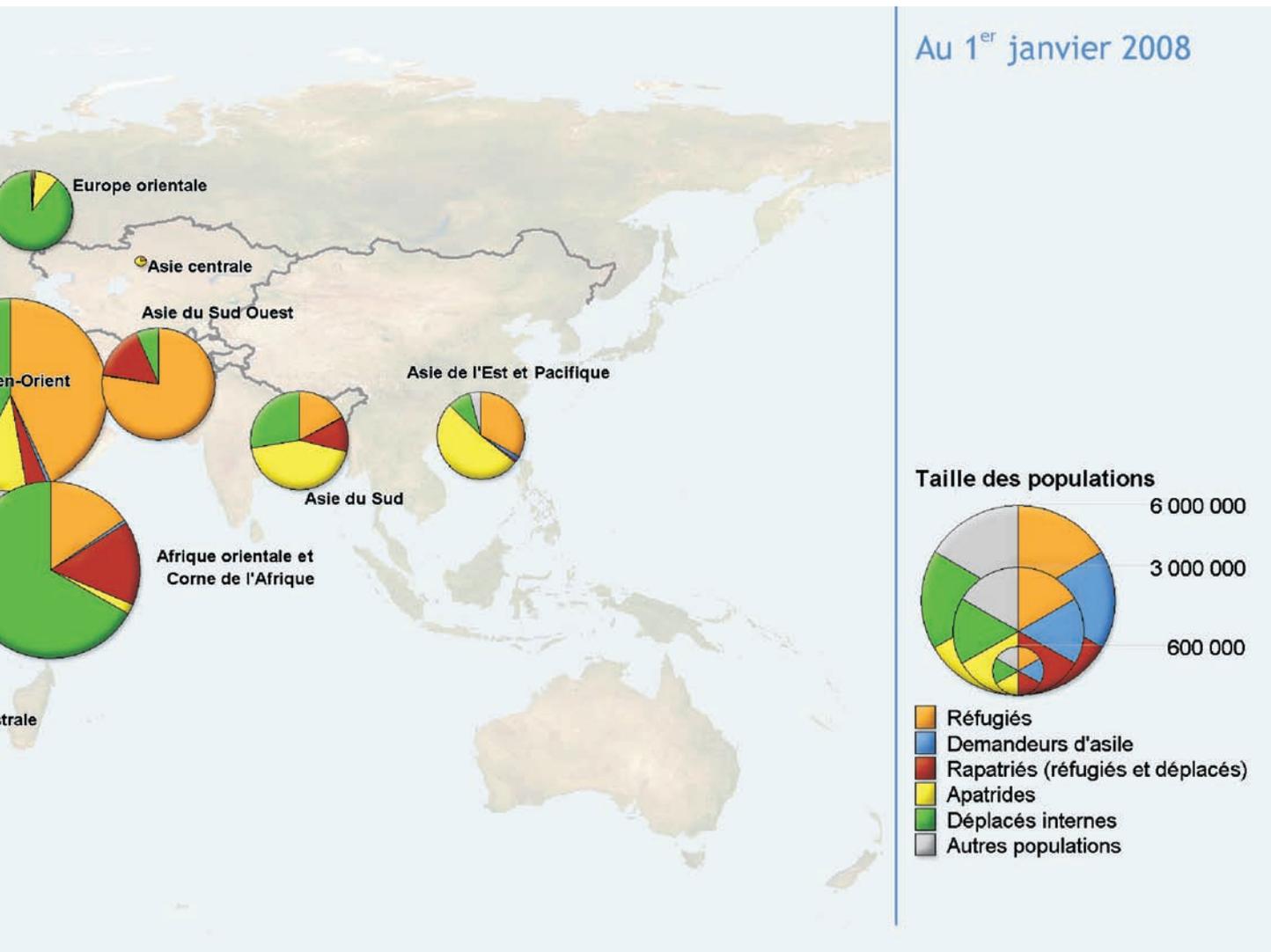
# Populations relevant de la



Réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes, rapatriés, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR (1<sup>er</sup> janvier 2008)

Sous-région	Réfugiés				Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés
	Réfugiés	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés	Total des réfugiés	Nb de personnes assistées par le HCR		
Afrique centrale et Grands Lacs	1 100 050	20	1 100 070	673 610	21 900	109 370
Afrique orientale et Corne de l'Afrique	815 180	10	815 190	733 920	30 270	132 940
Afrique occidentale	174 730	10	174 730	163 620	13 350	48 260
Afrique australe	181 190	0	181 190	88 480	186 760	12 070
Afrique du Nord <sup>3</sup>	100 090	29 500	129 590	95 480	5 120	0
Moyen-Orient <sup>4</sup>	2 553 860	38 070	2 591 930	408 980	31 790	45 470
Asie du Sud-Ouest <sup>5</sup>	1 850 860	1 147 750	2 998 610	1 850 820	4 320	373 870
Asie centrale	6 970	350	7 320	3 480	950	10
Asie du Sud	317 470	2 500	319 970	146 340	4 310	2 000
Asie de l'Est et Pacifique	498 860	420	499 270	161 450	27 210	70
Europe orientale	12 700	5 000	17 700	9 120	4 650	260
Europe du Sud-Est	116 770	70	116 840	111 200	890	6 100
Europe centrale et États baltes	35 980	0	35 980	17 940	28 640	160
Europe occidentale	1 414 760	0	1 414 760	0	217 280	0
Amérique du Nord et Caraïbe	456 980	0	456 980	20	121 500	0
Amérique latine <sup>6</sup>	42 940	487 590	530 530	35 910	41 050	30
<b>Total</b>	<b>9 679 390</b>	<b>1 711 280</b>	<b>11 390 670</b>	<b>4 500 350</b>	<b>739 990</b>	<b>730 600</b>

# compétence du HCR



Déplacés internes protégés/assistés par le HCR <sup>1</sup>	Déplacés internes rentrés chez eux	Apatrides	Autres <sup>2</sup>	Total des personnes relevantes de la compétence du HCR
1 693 800	1 005 000	0	0	3 930 130
3 485 990	663 830	100 000	0	5 228 220
709 050	180	0	0	945 570
0	0	0	470	380 500
0	0	0	0	134 720
2 532 870	166 000	591 080	0	5 959 130
153 720	8 010	0	0	3 538 530
0	0	26 090	0	34 360
509 570	208 600	800 000	140	1 844 590
129 920	9 970	772 560	61 500	1 500 490
1 149 050	1 140	123 110	5 740	1 301 650
376 360	7 390	560	450	508 590
0	0	500 340	310	565 430
0	0	23 560	0	1 655 600
0	0	0	0	578 490
3 000 000	0	10	0	3 571 620
13 740 320	2 070 120	2 937 320	68 620	31 677 620

## Notes

Les données sont généralement communiquées par les gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données. Faute d'estimations officielles sur le nombre de réfugiés accueillis dans 24 pays industrialisés, le HCR a estimé la population réfugiée en s'appuyant sur le nombre de demandes d'asile reconnues au cours des dix dernières années. Les chiffres présentés ici ne tiennent pas compte des réfugiés réinstallés. Le tiret (-) correspond à une valeur nulle, non disponible ou ne s'appliquant pas au cas considéré.

- Les chiffres relatifs aux déplacés internes tiennent compte de 146 310 personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des déplacés internes en Europe orientale.
- Personnes relevant de la compétence du HCR n'appartenant pas aux catégories précédemment citées mais qui bénéficient de la protection et de l'assistance du HCR.
- Selon les autorités algériennes, les camps de Tindouf accueillent environ 165 000 réfugiés sahraouis.
- Les chiffres relatifs aux réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe syrienne proviennent des estimations des gouvernements.
- Les chiffres relatifs à la population réfugiée au Pakistan comprennent les réfugiés reconnus (1 700), les Afghans enregistrés dans des villages de réfugiés et qui sont assistés par le HCR (886 700), et les Afghans enregistrés qui vivent à l'extérieur des villages de réfugiés et se trouvent dans une situation apparentée à celle des réfugiés (1 147 500). Les individus rentrant dans toutes ces catégories se sont vu délivrer une attestation d'enregistrement par le Gouvernement pakistanais. Depuis la fin de la campagne d'enregistrement de 2007, les personnes qui vivent à l'extérieur des villages de réfugiés sont classées dans la catégorie "apparentés réfugiés". Elles ne reçoivent pas d'aide directe du HCR mais bénéficient de ses activités de plaidoyer et de l'assistance au retour.
- D'après la Cour constitutionnelle en Colombie, il existe des différences entre le nombre réel de déplacés internes et le nombre avancé par le système de recensement national. La Cour cite le Directeur de l'Agencia Presidencial para la Acción Social y la Cooperación Internacional qui reconnaît que le nombre de déplacés internes est proche de trois millions (Décision 218, datée du 11 août 2006, relative au Jugement T-025).